



**EFS Île de France**

**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

Sommaire :

Page 1 : L'édito

Page 2 et 3 : CSE d'avril

Page 4 : le saviez-vous ?  
quelques règles de  
planification

Page 5 : Dates à retenir Vos  
élus à votre écoute.

La CFDT à l'EFS, c'est :

- un site internet [cfdt-efs.fr](http://cfdt-efs.fr),
- un compte Twitter,
- une page Facebook

Catherine FERNANDEZ :

06.13.15.98.63

Frédéric DIDELOT :

06.88.41.80.46

Orphéo NASCIMBENI :

06.22.09.12.90

SECTION SYNDICALE CFDT EFS - Île de France

# La Plaquette Enragée !

Avril 2024

## L'édito

*Catherine FERNANDEZ et Frédéric DIDELOT*  
*Délégués syndicaux régionaux*

Pour certains, le travail idéal est un travail où les salariés sont épanouis et viennent travailler sans pression et sans stress.

Pour d'autres c'est un travail que l'on aime et dans lequel on se projette encore demain.

Et pour d'autres encore, le concept de travail idéal n'existe pas car il est subjectif.

La recherche d'un équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle est aujourd'hui essentielle. Il est important que le salarié se sente acteur de son travail. Son travail doit avoir du sens. Pour mener à bien cela, il faut des ressources : un management de proximité disponible, une organisation qui lui permette d'effectuer un travail de qualité. Le tout dans de bonnes conditions de travail.

Cependant, en IDF, entre le turn-over, les équipes en sous-effectifs, la pression constante et les conditions de travail qui se dégradent, le personnel de l'EFS est à bout de souffle.

La Direction a du chemin à faire pour améliorer la qualité de vie au travail des salariés !

Et ce n'est pas en supprimant les fontaines à eau qu'elle va y arriver.

**Magnifique reconnaissance pour le personnel !**

Sur ce sujet la CFDT a saisi l'ensemble des inspections du travail pouvant agir sur les périmètres des sites EFS d'IDF.

La rémunération, les avantages sociaux, l'égalité professionnelle, la qualité de vie au travail et la conciliation vie perso/vie pro sont des sujets qui seront abordés lors des négociations annuelles obligatoires (NAO) qui ont débuté le 25 avril 2024. C'est pour la CFDT un moment très important du calendrier social. Comme tous les ans, la CFDT a construit ses revendications annuelles avec ses adhérents.



## CSE d'avril

### Consultation sur le projet de réorganisation de la relation donneur à distance : Intervention CFDT

Le projet national visant à réinternaliser l'activité de « Relation Donneur A Distance », jusqu'à présent en partie sous-traitée, à homogénéiser les modalités d'appels des donneurs (notamment via DiaboloCom) et à professionnaliser cette activité a recueilli un avis favorable des élus CFDT au CSE Central.

Cependant, la CFDT regrette que sa déclinaison en IDF ne suive pas l'orientation prise par le national. En effet, la Direction de l'EFS IDF fait le choix, à 1 ETP près, de garder cette activité sur les Maisons du don pour ne pas, selon elle, que les ERD soient « *sous occupés* » ! Des salariés qui, souvent en effectifs réduits pour assurer l'accueil et la restauration des donneurs, gérer les malaises, réceptionner et ranger les commandes ..., et le tout sans pouvoir prendre de pauses réglementaires, seront ravis de l'estime que leur porte la Direction de l'EFS IDF.

Par ailleurs, les effectifs supplémentaires, pourtant prévus dans ce projet, ne seront envisagés que si le dépassement du plafond d'emploi envisagé est validé. Or, ce projet d'envergure nécessite des ETP. Il faudra donc que l'établissement se donne les moyens de ses ambitions. Il en est de même pour le matériel : le personnel devra être doté du matériel adapté, performant et spécifique pour tenir son poste dans de bonnes conditions (casques et micro, mobilier etc...).

Enfin, concernant le souhait de professionnalisation des « téléopérateurs », les élus CFDT au CSE s'étonnent que ce projet de la Direction s'appuie en grande partie sur des recrutements d'étudiants à temps partiel. Comment maintenir et développer les compétences sur une population temporaire avec de fait un fort turn-over ?

Pour toutes ses raisons les élus CFDT ont voté CONTRE le projet de réorganisation de la relation donneur à distance en IDF.

### Consultation sur le reclassement de 3 salariés pour inaptitude

La Direction propose à des salariés RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) des postes qui ne sont pas en adéquation avec leurs souhaits de postes ou de lieu géographique, ni avec leurs compétences ou projets professionnels. Si la Direction ne leur trouve aucun poste, ces salariés seront licenciés !

La Direction encourage le personnel EFS à se déclarer RQTH et après ?

Que fait concrètement la Direction pour le maintien dans l'emploi et l'accompagnement des salariés RQTH à l'EFS IDF ?

**Un établissement qui se dit socialement responsable, exemplaire !  
Dans les faits, nous en sommes très loin...**

La CFDT a rappelé à la Direction qu'en signant l'accord sur le handicap, elle s'engage à le respecter. Ce n'est pas juste pour faire « joli » et pour ne pas s'acquitter de la pénalité prévue pour les établissements dépourvus d'accord sur le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de Handicap.

Rappel des dispositions prévues dans l'accord handicap sur le reclassement en interne et en externe, des salariés RQTH :

**L'EFS s'engage à veiller au maintien dans l'emploi des travailleurs qui, au cours de leur parcours professionnel, évolueraient vers une aptitude avec réserves durables, une inaptitude ou verraient leur handicap évoluer.**

**Dans ce cadre, les dispositifs suivants permettent d'identifier le projet professionnel du salarié en y intégrant la problématique du handicap et d'accompagner les actions à mettre en œuvre :**

- Saisine de la CAP'TH pour la mise en place d'un suivi;
- Réalisation d'un bilan spécifique pour aider à maintenir le travailleur à son poste ou à poser son projet en fonction de ses contraintes liées au handicap ;
- Proposition des postes ouverts correspondant au projet professionnel identifié ;
- Actions de formation selon les besoins d'adaptation identifiés dans le projet professionnel ;
- Période d'immersion dans le nouveau poste avec suivi encadré par le référent handicap et le nouveau responsable hiérarchique pour confirmer le projet professionnel et son adéquation avec les souhaits et contraintes du travailleur et de l'équipe ;
- Reprise adaptée du travail avec accompagnement et/ou aménagements spécifiques.



**Lesly JUBERT**  
**Référente Handicap**  
**0635396781**  
**Jubert.lesly@gmail.com**

### **Consultation sur le travail des jours fériés pour le personnel des services de préparation :**

Ce service ne faisant pas partie des activités, prévues dans le code de santé public, pouvant travailler 7J/7J et 24H/24H ; la Direction doit consulter chaque année le CSE. Ce personnel étant volontaires, la CFDT a voté POUR.



**ADHÉRENTS CFDT :** Pensez à déclarer vos cotisations salariales 2023 lorsque vous allez remplir votre déclaration d'impôt !

Comme le fait la **CFDT** depuis plus d'une quinzaine d'année, suite aux dernières élections professionnelles, l'ensemble des élus CFDT renouvelés ont été réunis du 25 au 29 mars pour une formation CSE.

Proposer aux élus de s'inscrire dans un parcours de formation est primordial pour « Construire un dialogue social de qualité » au sein de l'EFS.

**L'objectif de la CFDT :**

**Défendre vos droits et améliorer vos conditions de travail**



## LE SAVIEZ-VOUS ?

### Quelques règles de planification de notre accord temps de travail :

Equité dans le partage des contraintes de travail.

Planification des contraintes au prorata du temps de travail.

Planification des coupures et organisation des temps de pause.

Les poses de RCR, RCV devront intervenir un mois et demi avant la période, en l'absence de souhait, le planificateur peut planifier les repos par journée ou demi-journée dès que les compteurs dépassent 24h.

Modifications du planning à l'initiative de l'employeur : 7 jours calendaires et 7 jours ouvrés pour le travail de nuit. Ces modifications doivent rester exceptionnelles sans remettre en cause les repos validés de toutes sortes ( CA,RTT,RCV,RH...).

Le planning ne peut pas être modifié pour réajuster les horaires du salarié sur le reste de la période en fonction du temps de travail réellement effectué sur les premières semaines de la période de 8 semaines.





### Dates à retenir :

26 avril : Date de paie

26 avril : Date limite de pose de RTT, RCV, RCR,

jours de TT ... pour la Période 3 (Du 09/06/2024 au 03/08/2024)

2 mai : Réunion de CSE

## Réclamations Individuelles et collectives

N'ayant plus de représentants de proximité à l'EFS,  
toutes les réclamations individuelles et collectives sont portées en CSE.

Afin d'interpeller vos élus CFDT sur vos problématiques,  
vous pouvez nous contacter :

Directement lors de nos déplacements sur site ou  
en répondant au questionnaire suivant :

<https://forms.gle/HvXwN9tFzrEGDRUW7> ou

En scannant le QR code ci-contre :



## Vos élus CFDT au CSE 2023 - 2027

**Fernandez Catherine**  
Technicienne de labo  
Pitié



**Didelot Frédéric**  
Technicien de labo  
Poissy



**Barka Nadia**  
Technicienne de labo  
Bouvier



**Leroux Julian**  
IDE EPDI  
IVRY



**Museux Léa**  
IDE  
IVRY



**Ierg Caroline**  
Technicienne de labo  
St Antoine



**Boulant Olivier**  
Chauffeur de navette  
Pitié



**Nascimbèni Orphéo**  
Chef d'équipe  
Bichat



**Jubert Lesly**  
Employée relation donneur  
Avicenne



**Rouzel Mathilde**  
Technicienne de labo  
Cochin



**Moussaoui Hafid**  
Comptable  
Ivry



**Goumin Michel**  
Technicien de labo  
Mondor



**Binet Emmanuelle**  
Cadre AQ  
Bouvier / Rungis



**Artot Magali**  
Cadre Collecte site fixe  
Pitié



Et la  
Représentante  
Syndicale  
CFDT

**Taieb Laure**  
Assistante Achat  
Ivry

